



Charte : Valeurs et missions

Cette charte présente les valeurs et les missions de l'Association.

Elle sert de référence aux divers acteurs : résidents, administrateurs, salariés, et aux partenaires. Elle affirme l'unité de l'Association et de ses établissements.

Dans le droit fil de l'oeuvre entamée dès 1944 par Robert Rème et Michel Le Roux, cofondateurs des Amitiés Sociales, l'Association contribue depuis à la construction personnelle et citoyenne de jeunes âgés de 16 à 30 ans, avec une attention particulière pour les moins de 26 ans.

Les résidents sont accueillis sans discrimination. L'Association favorise la promotion et le développement de chacun sans imposer aucune option en matière philosophique, politique ou religieuse.

La mission principale de l'Association est de contribuer à la socialisation des jeunes, en leur proposant des logements de qualité et en œuvrant à leur insertion tant sociale que professionnelle. A cet effet, l'Association mobilise les acteurs publics et associatifs ; elle développe l'information auprès des résidents sur leurs droits et leurs devoirs.

L'Association situe son action dans une logique d'apprentissage démocratique, au travers de l'expression et de l'implication des résidents dans les différentes instances (Conseils d'Administration, de la Vie Sociale, de Résidents).

Les services proposés et les actions menées dans les domaines du logement, de la santé, de la culture, des loisirs, du sport, etc. permettent à l'Association de promouvoir des valeurs humanistes : responsabilité, tolérance, équité, solidarité, entraide, ouverture sur le monde, ...

L'Association fonde son projet sur l'innovation, en réponse aux attentes des usagers. Il intègre la diversité des situations et des besoins exprimés par les jeunes.

Confiante dans les capacités des jeunes, l'Association offre à ces derniers des moyens pour être acteurs de leur propre développement. Elle est consciente de sa responsabilité socio-éducative et de la nécessité de proposer des repères dans une société en mutation.

En préservant l'équilibre entre les

catégories de publics accueillis, l'Association favorise le brassage social par le parcours résidentiel, l'accompagnement individuel, les animations collectives, la mutualisation des savoirs... Chaque salarié est associé à la mise en œuvre du projet d'établissement, tant pour ce qui a trait aux actions initiées en interne qu'à celles déclinées avec les partenaires.

L'Association recherche les solutions les plus adaptées pour permettre aux résidents de vivre de façon harmonieuse et active leur temps de passage au foyer, quelles que soient les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Acteur de la politique jeunesse et de l'action sociale, l'association Les Amitiés Sociales évalue ses pratiques de façon à mieux préparer les résidents à leur avenir.

L'Association est membre de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) et de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ).

Charte adoptée en Conseil d'Administration du 15 mai 2006

